

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

**Affaires Juridiques et du Domaine**

**REF : DAJDAJD2011014**

**Signataire : FG/AD**

**OBJET : Levée de l'hypothèque prise sur les biens et droits immobiliers appartenant à Mme Malika BENAÏSSA**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'hypothèque consentie par Mme Malika BENAÏSSA sur les biens et droits immobiliers lui appartenant, situés 7 rue de l'olympisme à Saint-Denis (93200), lots 51 et 100, afin de garantir une créance d'un montant de 40 795,26 € que la Ville détenait à son encontre,

Considérant que Mme BENAÏSSA a remboursé à la ville d'Aubervilliers la totalité des sommes dues en janvier 2007,

Considérant qu'il convient de procéder à la levée de l'hypothèque prise sur les biens et droits immobiliers appartenant à Mme Malika BENAÏSSA, situés 7 rue de l'olympisme à Saint-Denis (93200), lots 51 et 100.

A l'unanimité

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié de levée d'hypothèque prise sur les biens et droits immobiliers appartenant à Mme Malika BENAÏSSA situés 7 rue de l'olympisme à Saint-Denis (93200), lots 51 et 100.

Le Maire

Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 20/05/2011

Publié le : 19/05/2011

Certifié exécutoire le : 20/05/2011